



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins

Question écrite n° 63924

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les conclusions du groupe de travail préconisant d'organiser une enquête épidémiologique sur l'importance des psychotraumatismes de guerre en France. Cette enquête devra déboucher rapidement sur la nécessité d'organiser des structures de proximité, au niveau départemental, prenant en charge les soins à dispenser aux psychotraumatisés de guerre. Ces structures devraient permettre le travail coordonné des médecins spécialisés, des psychologues, des auxiliaires sociaux en liaison avec la commission d'action sociale départementale. Il demande au Gouvernement les mesures qu'il entend mettre en oeuvre dans ce sens.

Texte de la réponse

Les associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord affirment que de nombreux combattants de ces conflits ont subi des traumatismes psychiques ayant provoqué des maladies encore invalidantes aujourd'hui. Les travaux scientifiques sur les séquelles des psycho-traumatismes de guerre tendent à valider cette impression. C'est pourquoi le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants a décidé de faire procéder aux études permettant d'appréhender cette pathologie et d'imaginer les solutions qui pourraient être apportées à ce problème. Deux aspects complémentaires font l'objet d'un examen particulier. D'autre part, il s'agit de mettre en place, au niveau le plus approprié qui semble être le niveau départemental, des structures de contact et de dépistage pour l'accueil de personnes concernées. D'autre part, il faut mettre au point un mécanisme de prise en charge financière distinct de l'article L. 115 qui ne peut être mis à contribution en l'occurrence.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63924

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4044

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6747